



## Crédit consommation

Par **Phiphysio**, le **13/10/2019** à **22:15**

Bonjour,

En juillet 2010 j'ai souscrit un crédit-consommation à ma banque en Belgique afin d'acheter une voiture. Ma situation financière se dégradant, j'ai fui (c'est mon première) pour vivre et travailler en France.

Depuis juin 2019, je reçois des courriers menaçant d'une agence de recouvrement me sommant de payer 30.000 €, lettres auxquelles j'ai répondu en demandant le détail du contrat que j'aurais signé à l'époque et d'autres informations. Ils menacent de prévenir l'huissier pour saisir mes meubles si je ne paye pas immédiatement.

Je me posais donc des questions par rapport à la forclusion éventuelle. Si oui, comment me défendre. Si je dois payer, comment puis-je procéder exactement.

En vous remerciant.

Par **Tisuisse**, le **14/10/2019** à **07:23**

Bonjour,

Le contrat d'emprunt ayant été signé en Belgique avec une banque belge, il relève du droit belge. Voyez donc un avocat belge.

Par **P.M.**, le **14/10/2019** à **09:14**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un organisme de consommateurs belge ou d'un avocat spécialiste même français mais en droit international...